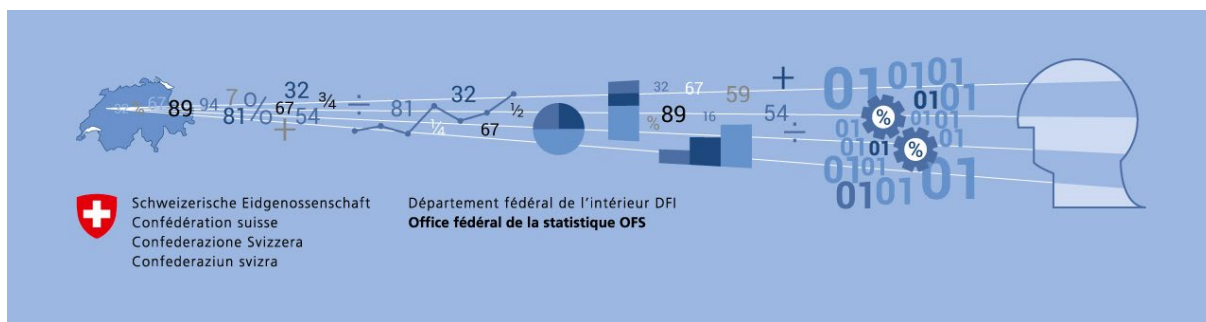




Communiqué de presse

Embargo: 24.04.2026, 8h30

14 Santé

Coûts et financement du système de santé en 2024

Les coûts du système de santé ont augmenté de 4,1% en 2024

En 2024, les coûts du système de santé se sont élevés à 97 milliards de francs, soit une augmentation de plus de 4% par rapport à l'année précédente. Près des deux tiers du financement du système de santé ont été assurés par les ménages, qui ont payé des prestations directement de leur poche et se sont acquittés de primes d'assurance-maladie. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), les données partielles disponibles laissent entrevoir une croissance des coûts supérieure à 3 % en 2025.

En 2024, les prestations de soins et d'aide représentaient deux tiers des coûts du système de santé. Fournis principalement par les hôpitaux, les cabinets médicaux et les institutions médico-sociales, ces dépenses ont augmenté de 4,4% entre 2023 et 2024. Cette hausse est notamment portée par les soins curatifs stationnaires (+6,6%) et les soins de longue durée (+5,9%). Les soins curatifs ambulatoires ont, quant à eux, enregistré une progression plus modérée (+1,6%), tout comme les soins de réadaptation (+1,9%).

Tendance à la baisse pour les dépenses de prévention, à la hausse pour les médicaments

En 2024, les dépenses pour la prévention ont diminué de 15,8% par rapport à 2023, pour retrouver leur niveau d'avant-Covid. La croissance des coûts des médicaments, des appareils thérapeutiques et autres consommables a connu une hausse de 6,3%. Enfin, les coûts administratifs du système de santé, principalement imputables aux charges administratives de l'État (+9,9 %), des assurances sociales (+0,7 %) et des assurances privées (-1,2 %), affichent dans l'ensemble une augmentation de 2,0 %.

Une augmentation des coûts de 8,7% du commerce de détail

Les établissements hospitaliers sont les principaux fournisseurs de prestations en termes de coûts : 36,2% du total en 2024. Les coûts des hôpitaux ont augmenté de 3,3% entre 2023 et 2024. Cette augmentation est légèrement en-deçà de celle observée pour les cabinets médicaux (+3,6%). Les institutions médico-sociales présentent une croissance plus marquée, atteignant 4,4 % par rapport à l'année précédente. Le secteur du commerce de détail, principalement constitué de pharmacies, a lui aussi connu une progression importante (+ 8,7%). Enfin, en 2024, les coûts des prestations fournies par l'État ont diminué de 9,4% par rapport à 2023, sous l'effet du recul des dépenses de prévention.

De grandes différences entre les cantons

En 2024, les coûts de la santé s'élevaient à 10 792 francs par habitant(e). Ils étaient les plus élevés dans le canton de Bâle-Ville avec 13 709 francs par habitant(e). À l'autre extrême, dans le canton d'Uri, les coûts s'élevaient à 8671 francs par habitant(e), soit inférieurs de 37% à ceux de Bâle-Ville. Du point de vue des prestations fournies, des disparités sont également observées entre cantons. La part des coûts du domaine ambulatoire était par exemple de 53,0% dans le canton de Genève, contre 36,9% dans le canton d'Uri.

La majorité du financement de la santé repose sur les ménages

Les ménages privés sont la source de financement des prestations de santé la plus importante. En 2024, ils ont assuré 21,3% du financement du système de santé sous la forme de paiements directs, en sortant l'argent directement de leur poche, et 40,7% sous la forme de contributions indirectes, principalement via le paiement de primes d'assurance-maladie. Les pouvoirs publics, surtout les cantons, ont supporté l'essentiel du financement restant (31,3%). Les dépenses des ménages ont augmenté de 5,8% entre 2023 et 2024, celles de l'État de 5,7%. En revanche, les cotisations des entreprises aux assurances sociales ont diminué de 3,1%.

La statistique des coûts et du financement du système de santé

La statistique des coûts et du financement du système de santé est une statistique de synthèse établie par l'OFS à partir de différentes sources. Elle permet d'évaluer chaque année les coûts de production, les dépenses et le financement des biens et services du système de santé suisse. La statistique s'appuie sur la méthodologie internationale du système de comptes de la santé SCS (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], Eurostat, Organisation mondiale de la santé [OMS] [2011], A System of Health Accounts, Publications OCDE).

Renseignements

OFS, Section Services de santé, tél.: +41 58 465 90 97,

e-mail: gesundheit@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2026-0479

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a eu accès aux informations statistiques contenues dans le présent communiqué de presse, de manière limitée, contrôlée et sous embargo, trois jours ouvrables avant leur mise à disposition du public.